RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00178
Numéro SIREN : 402 984 181
Nom ou dénomination : ABAC INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000965

A2021/000965

257232

Dénomination : **ABAC INTERNATIONAL**

Adresse : **ZI la Borie 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE**

N° de gestion : **2001B00178**

N° d'identification : **402984181**

N° de dépôt : **A2021/000965**

Date du dépôt : **23/03/2021**

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL en SAS du 23/03/2021 RATR

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay * HAUTE-LOIRE

257232

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

HLB AUDIT
Société d'expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre - Région de Clermont - Ferrand
Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Riom

7, Rue Louis de Charbonnel
43 120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél. 04 71 75 60 50
Fax 04 71 75 60 59
cab.lafayolle@wanadoo.fr

ABAC INTERNATIONAL

SARL au capital de 15 244,90 €

Z.I LA BORIE

43 120 MONISTROL SUR LOIRE.

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL « ABAC INTERNATIONAL» en Société par Actions Simplifiée

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 MARS 2021.

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 9 Mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Au niveau des postes de l'actif social, nous avons analysé sur la base des comptes annuels au 31.12.2020:

- La valorisation de l'actif immobilisé en tenant compte d'une absence de valorisation de la clientèle détenue,

- La prise en compte d'une charge constaté d'avance au niveau des cotisations TNS du dirigeant et donc d'aucun passif en la matière,

- La position de trésorerie au 31/12/2020 avec les justificatifs bancaires.

Au niveau des postes du passif social, nous avons pu valider :

- L'affectation à venir du résultat au titre de l'exercice clos au 31.12.2020 et son impact au niveau des fonds propres de la société (résultat 2020 affecté en autres réserves), tout en nous assurant d'une absence de distribution jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

- L'absence de provisions pour risques et de tout autre litige potentiel conforté par la lettre d'affirmation du dirigeant,

- Le niveau d'endettement bancaire au 31/12/2020 qui se limite à un seul P.G.E à hauteur de 50 000 euros,

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Monistrol / Loire, le 23/03/2021

Pour Cabinet HLB AUDIT
Hervé Lafayolle de la Bruyère
Commissaire à la transformation